

Le Cigare DE TOUS LES JOURS!
DIXIE ou CAMILLO
 .. 10 Cents ..

Parlement
 Ombre du Conseil
 L'Assemblée législative
 Parlementaire

LA VIGIE

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

La plus grande valeur A 5 CENTS!
 LE CIGARE
Garcia Moreno
 The Miller & Lockwell Co. Ltd.

vol. 4—No. 39—Québec, 27 Novembre 1909

Abonnement: \$1.00 par an. 1 cent le numéro.
 Tarif d'Annonces: 1ère insertion 15c. la ligne, 2ème insertion, 10c. la ligne.

Publié mercredi et samedi par la C^{ie} Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville



LETTRE D'OTTAWA

Château Windsor, Ang.
 Sir Wilfrid Laurier.
 Ottawa.
 "Laissez-moi vous exprimer mes félicitations les plus sincères, à l'occasion de l'anniversaire de votre naissance. — J'espère que vous vivrez encore plusieurs années, pour servir la Couronne et l'Empire."
 EDOUARD.
 Château Windsor, Angleterre.
 Sir Wilfrid Laurier présente ses humbles hommages à Votre Majesté et désire exprimer sa profonde reconnaissance pour le gracieux message de Votre Majesté, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.
 WILFRID LAURIER.
 Vendredi, 26 novembre 1909.

Ne vous y trompez pas. Le télégramme du roi Edouard VII à sir Wilfrid Laurier, à l'occasion de son soixante-huitième anniversaire de naissance de ce dernier, est un événement politique en même temps qu'un acte d'exquise courtoisie. Il n'est jamais arrivé, croyons-nous, qu'en semblables circonstances le roi d'Angleterre ait eu devoir honorer son sujet, quelque grand qu'il fût.
 Faut-il en conclure que cet échange de télégrammes entre le premier ministre du Canada et Sa Majesté britannique serait un signe des temps, et indiquerait des relations impériales de plus en plus intimes? Non. Mais il importe de bien nous mettre en tête cette idée que le gouvernement anglais est peut-être obligé de compter aujourd'hui avec le gouvernement canadien, et que la personnalité de sir Wilfrid est de celles qu'on ne saurait ignorer. Tout le monde comprend, à la capitale, que la clef de la situation, au point de vue de la défense nationale et de la défense impériale, est entre les mains du peuple canadien et que le cabinet de sir Wilfrid Laurier, au moment où le parlement est assemblé pour adopter ou rejeter son projet de défense navale, a quelque chose à faire avec les destinées de l'Empire.
 Comme ce télégramme de Sa Majesté est arrivé à point pour donner le pied-de-nez à ceux qui, dans les hautes sphères de la politique canadienne, s'appliquent à faire passer sir Wilfrid Lau-

rier pour un mauvais sujet britannique et un déloyal "à la Couronne et à l'Empire"!
 Cette fois encore, parole de roi l'emporte. La délicate attention du roi Edouard à l'égard de notre premier ministre prouve bien qu'en Angleterre, dans les hautes sphères, on sait parfaitement que sir Wilfrid et ses compatriotes canadiens-français sont les plus loyaux sujets de la Couronne britannique.
 Pas d'illusions à se faire: la vérité est que, dans la province de Québec, il n'est pas un seul Canadien qui voudrait échanger son allégeance. Sir Wilfrid n'a-t-il pas été le proclamer hautement, en France même, en plein Paris, lorsqu'il a dit dans un mouvement magnifique: "Nous aimons la France parce qu'elle nous a donné la vie, et l'Angleterre parce qu'elle nous a donné la liberté."
 La situation se dessine petit à petit, mais rien n'a encore transpiré de l'attitude collective que prendra l'opposition. Quant au gouvernement, sa politique comme jusqu'à présent serait de faire voter, pour les fins de la défense navale, un premier crédit de trois millions de piastres, dont un million serait dépensé pour l'établissement de cales-sèches. Y aurait-il une partie quelconque de cette somme attribuée plus particulièrement au port de Québec? Nous le saurons plus tard, lors de l'étude en détail des estimations budgétaires.
 Comme vous savez, le budget de 1910-1911 contient l'attribution d'un million de piastres pour travaux à faire aux piliers du pont de Québec. Le site du pont reste le même; les assises vont être considérablement renforcées, et c'est l'intention exprimée du gouvernement que la plus grande sécurité résulte de l'ensemble et de chacun des détails de cette immense entreprise d'intérêt national. Le sentiment dominant à Ottawa à ce sujet, sans distinction de parti, c'est que le pont de Québec est une nécessité de première importance et que notre système de voie ferrée sera incomplet, au préjudice de la prospérité générale du pays, aussi longtemps que ce pont ne sera pas ouvert à la circulation. Le gouvernement mérite la reconnaissance de la population de Québec dans ses efforts pour nous doter d'un pont qui sera sans contredit l'une des merveilles de la construction au vingtième siècle.
 Mardi et mercredi, il n'y a pas eu de séances de la Chambre des Communes durant la soirée. L'ajournement de mercredi est de droit, car le règlement pourvoit à ce que la chambre ne siège point ce soir-là; quant à celui de mardi, il était de convenance, car, ce soir-là, le colonel Sam Hughes, le vaillant député de Victoria et Haliburton, donnait un dîner de gala auquel, bien que conservateur, il avait gracieusement invité sir Wilfrid Laurier et sir Frederick Borden, le ministre de la Milice et de la Défense. Encore signe des temps, dirons-nous, car il n'est pas commun de voir les partis fraterniser ainsi, et il faut toute la solennité des événements qui se préparent dans le monde militaire pour expliquer cette trêve.
 Les premiers votes de la session ont été pris jeudi, 25, au sujet du bill de M. E.-A. Lancaster, député conservateur de Lincoln, pour autoriser un appel de la décision rendue par la commission des chemins de fer, dans le cas où, de l'avis de la Commission, des questions de droit douteuses seraient en jeu, et où il pourrait y avoir préjudice causé par l'obsolescence immédiate de l'ordonnance de la Commission. Le gouvernement s'est opposé à ce que la loi actuelle des appels en pareil cas soit changée, et sa manière de voir a été soutenue par un vote de 87 contre 53, soit 31 de majorité.
 Un peu plus tard, dans la soirée, M. William B. Northrup, député conservateur de Hastings-Est, a proposé, à son tour, un amendement à la loi des chemins

de fer, pour forcer les compagnies de chemin de fer à payer certaines réclamations en dehors des obligations auxquelles elles se seraient engagées par leurs contrats.
 L'hon. M. Aylesworth, ministre de la Justice, a résumé ainsi le débat sur cette question: "Je ne suis pas prêt à auto-iser, par mon vote, un individu qui a une évente entre un autre à percevoir cette somme d'une troisième personne, simplement parce que cette dernière se trouve en possession de la propriété de celui qui est le véritable débiteur."
 La Chambre a adopté cette-fois le ministre et a rejeté le bill par un vote de 107 contre 60; majorité, 47.
 Plus tard encore, un débat intéressant s'est fait au sujet d'un bill de M. H.-H. Miller, député libéral de South-Grey, pour amender la loi relative aux intérêts. Ce bill avait pour objet de forcer le prêteur hypothécaire à accepter, dans certains cas, le remboursement du capital prêté, sur avis préalable ou paiement d'intérêt d'un mois par l'emprunteur.
 M. Jos.-P. Turcotte, député du comté de Québec, Monk, député de Jacques-Cartier, Ernest Roy, député de Dorchester, et Gervais, député de Saint-Jacques, se sont opposés à cette législation, comme contraire aux droits des provinces, et le débat a été ajourné à la demande de l'hon. M. Fielding, ministre des Finances.
 Le grand discours de l'honorable M. Foster, mercredi dernier, à propos de la création d'un Secrétariat des Conférences impériales, contient l'histoire des conférences tenues à Londres, entre le gouvernement anglais et celui des divers Dominions, depuis 1887 jusqu'à ce jour. C'est un document à étudier.
 EN GARDE, QUEBEC-EST!
 Ce n'est un mystère pour personne qu'Ottawa désire ardemment enlever sir Wilfrid Laurier à Québec-Est. Les journaux de la capitale fédérale ne manquent pas de mettre en relief la rupture d'une tradition vieille de près d'un tiers de siècle. L'élection de M. Langlois n'a pas été une victoire conservatrice; c'est un simple mouvement ouvrier, et sir Wilfrid est l'ami des ouvriers.
 Nous nous flattons de l'espoir que, si le premier ministre du Dominion n'écoute que son cœur, il ne se séparera pas de ses vieux et fidèles électeurs de Québec-Est, qui lui sont demeurés fidèles dans l'heur et le malheur. Tout de même, nous croyons que ceux-ci feraient bien de manifester hautement, de manière à être entendus, le chagrin que leur causerait telle séparation, comme ils l'ont déjà fait au lendemain des élections générales, lorsqu'Ottawa réclamait l'honneur d'être représenté par le chef du gouvernement. Il faut absolument faire quelque chose pour dissiper le malentendu créé pour la récente élection de St-Sauveur et démontrer qu'elle n'a aucune signification d'indifférence, encore moins d'hostilité à l'égard du chef suprême du parti libéral.
 Les traditions politiques de Québec-Est sont très belles; mais la politique a souvent des exigences cruelles. Nous en avertissons le peuple de St-Sauveur. S'il tient à perpétuer ses traditions et à garder sir Wilfrid comme son représentant à Ottawa, à lui de le dire!

Question intéressante pour le comté de Québec

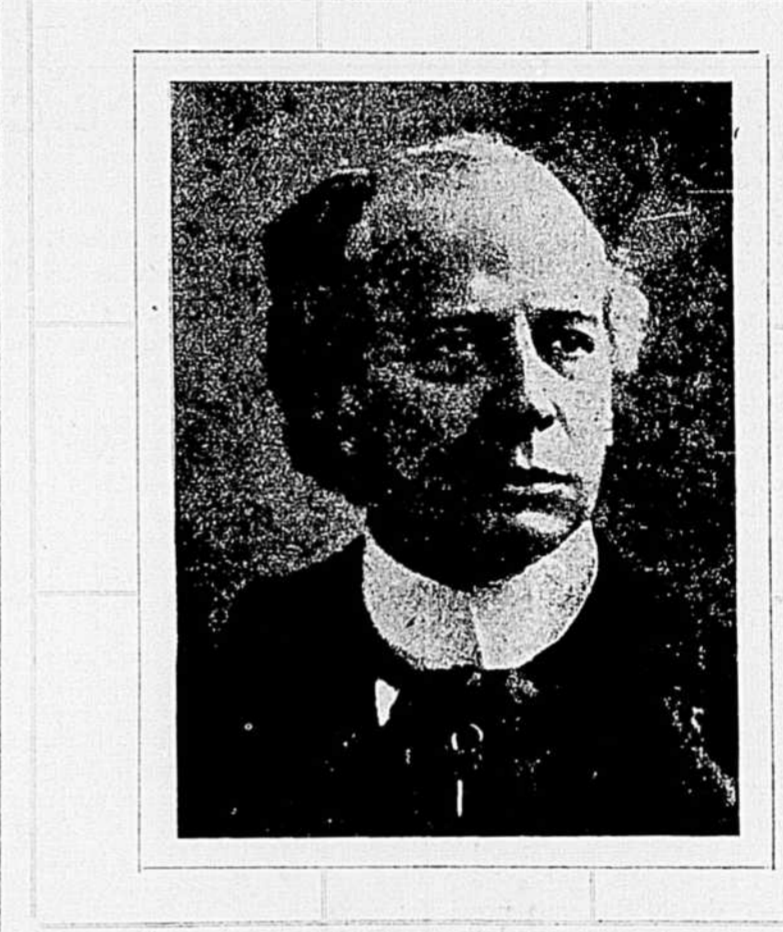
Le Soleil publie et commente ainsi la correspondance officielle échangée entre la commission des chemins de fer et le député fédéral du comté de Québec:
 Nous avons publié, lundi dernier, au sujet de la construction d'un embranchement du chemin de fer Canadian Northern dans la paroisse de Beauport, depuis Hedleyville jusqu'à la rivière Montmorency, un entrefilet où il était question de certaines difficultés entre la compagnie et les propriétaires fonciers.
 L'affaire avait été confiée au député fédéral du comté de Québec, M. J.-P. Turcotte, qui, dès son retour à Ottawa, lundi, le 22 novembre courant, en a saisi la Commission des chemins de fer.
 La réponse ne s'est pas fait attendre et voici les documents que nous transmet M. Turcotte pour l'information de ses électeurs et du public:
 Commission des chemins de fer du Canada, bureau du secrétaire, Ottawa, 23 nov. 1909.
 J.-P. Turcotte, c. r. M. P., Chambre des Communes, Ottawa, Ont.
 Cher monsieur,
 Dossier 1-800.1, localisation du C. N. R. dans la paroisse de Beauport.
 J'accuse réception de votre lettre en date du 22 du présent mois, et vous informe que cette lettre a été soumise aujourd'hui même à la considération de la Commission. J'ai reçu instruction de vous répondre que "la Commission verra à ce qu'il soit établi un service convenable de passagers" quand le chemin sera ouvert au trafic.
 Sincèrement à vous,
 (Signé) A.-D. CARTWRIGHT.

Cette réponse catégorique mettra fin, croyons-nous, à la rumeur courante que la compagnie de la Canadian Northern se proposait d'établir un simple service de fret et refuserait de construire des gares et stations et de faire circuler des trains pour le transport des voyageurs. La loi est formelle: pas d'ouverture du chemin au trafic aussi longtemps qu'il ne sera pas pourvu à un service régulier de passagers.
 M. Turcotte avait aussi demandé copie du rapport fait par l'ingénieur-assistant de la Commission, relativement au croisement des routes et chemins publics.
 La réponse du secrétaire de la Commission est comme suit:
 Commission des chemins de fer du Canada, bureau du secrétaire, Ottawa, Ont.
 Cher monsieur,
 Dossier 12,204, traverse du C. N. Q. R., paroisse de Beauport.
 J'accuse réception de votre lettre du 22 du mois courant, et vous informe qu'elle a été soumise à la Commission. J'ai instruction de vous dire que le président de la Commission est absent de la ville et qu'il n'a pas encore eu l'occasion de voir le rapport de l'ingénieur-assistant, mais que, dès son retour, votre demande lui sera communiquée pour considération.
 Sincèrement à vous,
 (Signé) A.-D. CARTWRIGHT.
 Nous avons raison de croire que la compagnie du Canadian Northern n'a actuellement aucun droit de traverser les voies publiques dans Beauport, vu qu'elle n'a pas obtenu la permission préalable de la Commission.
 Cette permission lui sera-t-elle accordée?
 Le rapport de l'ingénieur-assistant aidera à la solution de cette question. Mais il importe que les intérêts des citoyens de Beauport soient pleinement protégés, ils le seront.
 Cette promptitude à l'action prouve une fois de plus aux électeurs du comté de Québec qu'ils ont dans la personne de M. Turcotte un représentant attentif et influent qui s'occupe soigneusement de leurs intérêts.
 "Sur l'avenue Parent, à Saint-Sauveur, la superbe vitre de la porte de la demeure de l'échevin Verret a été brisée en miettes par le vent qui a fermé violemment la porte."
 O fragilité des grandeurs humaines!

SIR WILFRID LAURIER

Nous empruntons à un confrère de l'Ouest le joli hommage que va lire, écrit à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sir Wilfrid Laurier.
 Sir Wilfrid Laurier est né le 30 novembre 1841, à St-Lin, comté de l'Assomption. Fils d'un simple arpentier, il reçut dans la famille une éducation soignée. Bien que dans le milieu où s'éleva la jeunesse de Wilfrid, il n'y eût que peu de stimulants pour son ambition, il y eut cependant, à cette période si tendre de sa formation, une influence beaucoup plus précieuse qui s'exerça sur lui, cette bonne simplicité, ce bonheur du foyer

au sommet de l'échelle sociale. C'est un autre titre à sa gloire que de pouvoir lui appliquer cette parole de Platon: "J'ai plus consommé d'huile dans ma lampe que de vin dans ma coupe."
 Il serait superflu de vouloir esquisser le portrait physique de sir Wilfrid Laurier. De l'Atlantique au Pacifique, de la Mer du Nord aux Grands lacs, cette noble et sympathique figure est bien connue: la voir une fois, c'est l'avoir vue pour toujours.
 Son portrait moral demanderait un pinceau souple et délicat. Aux qualités du cœur propres à gagner la sympathie, la confiance, l'estime, l'amitié même des adversaires, il joint celles de l'es-



domestique, ces manières polies, et cette atmosphère profondément religieuse et morale qui pénètrent et enveloppent la vie des campagnes de Québec. Encore tout enfant, le futur premier ministre se faisait remarquer par ses bonnes manières; et on raconte que les bonnes femmes du village, quand elles l'apercevaient sur la route, disaient volontiers: Voilà le petit monsieur qui passe!
 Après une première éducation à l'école élémentaire de sa paroisse natale, le jeune Laurier entra, à douze ans, au collège de l'Assomption, où il étudia pendant sept ans. Il se montra l'élève laborieux, persévérant et disposé à n'accepter jamais que ce qu'il comprenait bien. Il s'intéressait très médiocrement aux jeux athlétiques, mais en revanche, il se distinguait comme orateur éloquent dans les sociétés littéraires, et il révélait des qualités d'écrivain sérieux et artiste.
 Tout de suite, il parut exercer un empire considérable sur ses camarades, et plusieurs parmi eux lui présageaient une brillante carrière; cependant, il est probable que la réalité a dépassé leurs plus confiantes espérances.
 Tout jeune, le premier ministre se sentit particulièrement attiré vers les palais de justice et les tribunes aux harangues. Aussi sa vocation fut-elle vite décidée. Entré comme clerc dans un bureau d'avocats, à Montréal, il put gagner assez pour payer ses cours de droit à l'Université McGill. Son discours d'adieu après avoir conquis ses diplômes porta sur l'union des races, cause à laquelle il consacra les meilleures énergies de sa vie.
 Pendant deux ans, il se livra à la pratique du droit à Montréal, puis pour raison de mauvaise santé, il se fixa à Arthabaska où il publia un journal. Une maladie de poignons menaça alors de briser et de finir pour jamais sa carrière, mais il en triompha.
 C'est en 1868 que M. Laurier épousa Mlle Zoé Lafontaine, qu'il avait connue à Montréal, pendant qu'il y étudiait le droit. Inutile de rappeler ici comment celle-ci veilla à sa santé et lui fut un soutien fidèle.
 Aux élections provinciales de 1871, M. Laurier fut le candidat libéral dans Arthabaska et fut élu par une grande majorité. Trois ans plus tard, il se présenta pour la chambre des communes où il siège depuis trente-deux ans comme député de Québec-Est. Depuis onze ans, il préside aux destins du Canada, mais c'est après une période de luttes longues et incessantes qu'il est devenu premier-ministre.
 Sir Wilfrid Laurier pourrait dire comme ce Romain à qui un arrogant reprochait l'obscurité de son origine: "La noblesse de ma famille commença avec moi!" Par son seul talent il est parvenu

au sommet de l'échelle sociale. C'est un autre titre à sa gloire que de pouvoir lui appliquer cette parole de Platon: "J'ai plus consommé d'huile dans ma lampe que de vin dans ma coupe."
 Il serait superflu de vouloir esquisser le portrait physique de sir Wilfrid Laurier. De l'Atlantique au Pacifique, de la Mer du Nord aux Grands lacs, cette noble et sympathique figure est bien connue: la voir une fois, c'est l'avoir vue pour toujours.
 Son portrait moral demanderait un pinceau souple et délicat. Aux qualités du cœur propres à gagner la sympathie, la confiance, l'estime, l'amitié même des adversaires, il joint celles de l'es-

prit qui attirent l'admiration et le respect.
 La noblesse de son regard, la magistère de son maintien ne l'empêchent pas d'être affable et simple. D'une exquise délicatesse avec les classes dirigeantes, sa politesse reste la même envers le bas peuple. On a pu attaquer sa politique, mais sa vie intime n'a jamais donné prise à la critique.
 D'un jugement sûr et profond, d'une mémoire prodigieuse et prompt, d'une imagination riche et féconde, notre premier ministre se distingue surtout par son talent oratoire. Comme orateur parlementaire, il soutiendra avec avantage la comparaison avec les plus forts orateurs des vieux pays. Improviser n'est pas son fait; nous le disons à sa louange. Esprit large, vif, pénétrant, d'un seul coup d'oeil il embrasse tout son sujet, et saisit toutes les nuances, toutes les ressources oratoires de moindres circonstances du lieu, du temps. Il n'écrit pas ses discours, mais il se contente de méditer soigneusement son sujet, de prévoir l'ordre de sa démonstration, laissant à l'inspiration du moment le choix de l'expression. Sa rare facilité d'élocution lui fait tous les jours trouver le mot juste, élégant même. Ajoutez à cela une voix sympathique, harmonieuse et souple, une contenance pleine de grandeur et de noblesse, un geste sobre et convaincant. Il manie avec une égale facilité le clavier des langues française et anglaise.
 Bien que la constitution de sir Wilfrid Laurier paraisse quelque peu fragile, son esprit est alerte et ses facultés toutes en éveil. Jamais il n'a été plus que maintenant chef incontesté de son parti, et jamais il n'a reçu plus de respect et l'honneur à travers tout le pays. Comme il aime le Canada et comme les Canadiens le lui rendent bien!
 On a souvent parlé de la prodigieuse mémoire de sir Wilfrid Laurier. L'histoire suivante en est une preuve plaisante.
 Sir Adolphe Chapleau racontait une bataille à laquelle il avait pris part et disait: "...le moment venu, ordre de faire feu fut donné par le général."
 "Vous vous trompez, je pense, reprend sir Wilfrid, ce fut le général qui donna l'ordre."
 Après quelques instants de réflexion, sir Adolphe Chapleau dit de dire:
 "Vous avez raison, j'étais là, mais j'avais oublié: vous n'y étiez pas, cependant vous vous souvenez."
 Grande simplicité jointe à une humilité encore plus grande, tel est le caractère général de la vie privée de sir Wilfrid Laurier, si bien que sans la noblesse et la dignité qui le trahissent on serait souvent loin de reconnaître en lui le premier ministre du Canada. Nous avons là la preuve qu'un

homme peut être grand tout en restant simple et modeste, et qu'il reste d'autant plus digne d'admiration qu'il conserve sa franche humilité là où l'orgueil en a tant perdu.

"La vraie grandeur a toujours pour compagne la simplicité."
 Dans la conduite des affaires publiques, sir Wilfrid Laurier s'est particulièrement appliqué à faire au Canada une oeuvre d'éducation et de progrès. L'impulsion vigoureuse qu'il a donnée à la politique d'immigration remplit les provinces du Nord-Ouest, et par toute la Péninsule communale à la vie commerciale une activité nouvelle. Les travaux d'exécution du Grand-Tronc-Pacifique, commencés il y a cinq ans, marquent le début d'une ère jusqu'ici sans pareille dans le développement de nos constructions de chemin de fer. Le commerce extérieur a doublé depuis dix ans; le capital et le travail n'ont jamais été plus besogneux qu'ils ne le sont aujourd'hui, et la fortune nationale s'accroît rapidement. Parallèlement à ce progrès matériel, l'esprit national se développe lui aussi avec une vigoureuse assurance.
 Que le Canada tout entier dise aujourd'hui: "Longue vie à sir Wilfrid Laurier!"

Adieu à un confrère

Un de nos jeunes confrères en journalisme, M. Omer Chaput du Soleil, vient d'être le héros d'une fête aussi intime que spontanée à l'occasion de son départ de Québec pour Sherbrooke, où il va fonder un journal canadien français.
 Samedi après-midi, ses amis et confrères se réunissaient au Club St-Louis pour lui offrir en même temps qu'une botte remplie de pièces d'or et d'autres jolis cadeaux, leurs vœux de bonheur et leur regret de le voir quitter la vieille capitale.
 M. H. d'Hellencourt, directeur du Soleil, fit le discours de circonstance, auquel M. Chaput répondit avec émotion.
 M. Ulric Barthe, président de la Presse associée de la Province de Québec, M. le sénateur Choquette, président honoraire de cette même association, M. Joseph P. Turcotte, député du comté de Québec, MM. Beck et Taylor du Herald de Montréal, Aubé du Soleil, Tom Dunn, du Chronicle, M. George Morissette, secrétaire-trésorier de la Presse Associée, ont aussi porté la parole.
 Le pétillant champagne ne cessa de couler qu'après le dernier discours.
 Voici la liste des souscripteurs au cadeau-souvenir:
 Sir Lomer Gouin, l'hon. sénateur Choquette, l'hon. W. A. Weir, l'hon. J. C. Kaine, Jos. P. Turcotte, M. P., Louis Létourneau, M. P., Ant. Galipeult, M. P., L. A. Cannon, échevin, Ulric Barthe, H. d'Hellencourt, C. J. Magnan, Robert Rocher, D. Watson, Georges Morissette, Alonzo Cinq-Mars, S. C. Fortier, Raoul Renault, J. E. A. Pin, A. J. Bussières, Edouard Aubé, Narcisse Thivierge, D. Butler, John A. Davis, C. M. Teakle, T. W. S. Dunn, Ulric Tremblay, Elzéar Degagné, T. Levasseur, René Ledue, J. L. K. Lafontaine, A. Pelland, Eug. Desrivieres, Jules Papineau, Alexandre Potvin, Denis Donovan, Alexandre Girard, Hector Laferté, Jos. Savard, Alfred Leofred, Jules Livernois, Roméo Tassé, Edmond Marcotte, Alexandre Plante, major Lap. Marsan, Oscar Morin, Dr Lacroix, Lucien Frigon, H. de St-Victor, Hector Authier, cap. Emile Trudel, Philippe Roy, Sam. Desrochers, A. T. Dubé, J. F. N. Caisse, A. J. Cloutier, John Van Koenig, Jules Morin, H. Fontaine, J. H. Brassard, L. Beauregard, Jos. Drapeau, N. Morin, J. McGowan, P. W. Dugal, J. T. Tierney, N. Gauvreau, Paul Drouin, Laetare Roy, Elisée Thériault, Maurice Brasset, Club Huron, A. Anetel, Albert Thibaut, J. M. Dionne, A. J. Laliberté, T. Grenier, L. E. Charron, Romaine Anetel, Geo. E. Morissette, Jos. Hamel, B. Bergeron, F. X. Proulx, Ant. Boucher, H. Lavéau, Eudore Caron, Rod. Valois, Chs. E. Rousseau, A. Chamberland, J. M. Dery, J. A. Boissinot, Paul Dugal, P. Dubé, Joseph Lessard, Arth. Dugal, Victor LeFebvre, Arthur Tétu, P. Pichette.

DEMANDEZ LE TABAC

Coupe

PR AIRIE

DOUX A FUMER

Manufacturé par La Cie B. Houde, Limitée

Québec

CORRESPONDANCE OFFICIELLE

(Extraite du rapport de l'Auditeur général du Canada.)

Bureau de l'Auditeur

Ottawa, le 23 juillet 1908.

Monsieur,—Dans les estimations progressives d'avril 1908 payées à J.-D. McArthur et M. P. et J. T. Davis (à l'est de Québec), certaines quantités de roc détaché dans les fondations furent inscrites à trois fois le prix du cahier des charges pour du roc détaché et le paragraphe 41 des descriptions générales données à l'appui. Le paragraphe 41 comporte que "les déblais des fosses de fondations, comprenant les excavations qui sont faites sous l'eau, mais qui ne requièrent pas de caissons, de batardeaux ni d'autres accessoires spéciaux seront payés au prix du cahier des charges par verge cube de déblai, tel déblai devant être tenu sec, et le prix du cahier des charges devra comprendre le vidage ou l'épuisement nécessaire. Le roc solide de ces fondations sera payé trois fois le prix de l'item 4e du cahier des charges."

Conformément à ce paragraphe, tous les déblais devront être payés au prix du tableau par verge cube, à l'exception du roc solide. Veuillez prier votre ingénieur de faire connaître ses vues à ce sujet.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

Frederick Hayter,

Pour l'A. G.

Au secrétaire du chemin de fer National-Transcontinental.

Bureau de l'ingénieur en chef

Ottawa, le 27 juillet 1908.

Monsieur,—En vue de vous aider à répondre à la lettre de l'Auditeur général en date du 23 courant, au sujet du roc détaché pour les fondations, paragraphe 41 de nos descriptions générales, je dois dire que le 9 courant, j'ai écrit à notre ingénieur local de Québec pour lui dire qu'aucun changement ne devrait être fait à la clause 41e des descriptions générales pour l'est du Saint-Laurent, et que la seule classification qui peut être donnée est roc solide ou autres matières. Touchant le contrat accordé à J.-D. McArthur dans le district "F", et ceux de M. P. et J. T. Davis et de M. M. Macdonell et O'Brien, à l'ouest du Saint-Laurent, les descriptions dont on s'est alors servi ne pouvaient pas, dans le cas de ces fondations, pour du roc solide; et, afin de rendre justice aux entrepreneurs, je base le taux sur les contrats subséquents pour lesquels les descriptions ont été amendées.

Bien à vous,
Hugh D. Lumsden,
Ingénieur-en-chef.

Au secrétaire de la Commission du chemin de fer National-Transcontinental.

Monsieur,—Votre lettre du 28 courant faisant suite à la mienne du 23 m'est parvenue avec une copie de la lettre de M. Lumsden en date du 27, dans laquelle il admet que, d'après le paragraphe 41 des descriptions générales, le déblai de fondations ne devrait être classifié que roc solide ou autres matières. Voulez-vous, en conséquence, reclassifier les items suivants, payés en avril 1908, estimations au triple du prix de celui du cahier des charges pour du roc détaché, 5e item :—

J. D. McArthur : 650 verges cubes "roc détaché sous l'eau" à \$1.08 = \$1,170.

M. P. et J. T. Davis (à l'est de Saint-Laurent) : 25 verges cubes "roc détaché dans les fondations" à \$1.90 = \$489.45.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

Frederick Hayter,

Pour l'A. G.

A l'Auditeur général.

Bureau de l'ingénieur en chef

Ottawa, le 7 août 1908.

Monsieur,—Relativement à la

lettre du 30 juillet que vous a adressée l'Auditeur, je puis dire que, en ce qui concerne les 650 verges cubes de roc détaché sous l'eau à \$1.80 la verge cube, il ne s'agissait pas de travaux de fondations, mais de travaux pour lesquels j'avais fait, avec différents entrepreneurs, des arrangements spéciaux pour les endroits où, à cause de la position des structures, il fallait faire de l'excavation pour la déviation de cours d'eau, et le déblai étant sous l'eau n'en pouvait être retiré. J'annexe une copie de ce contrat. Le mot fondation sera rectifié aux endroits où il a été employé par erreur.

Bien à vous,
Hugh D. Lumsden,
Ingénieur en chef.

Au secrétaire du chemin de fer National-Transcontinental.

Bureau de l'Auditeur

Ottawa, le 10 août 1908.

Monsieur,—J'ai reçu votre lettre du 8 courant faisant suite à la mienne du 30 du mois passé, ainsi que les copies de la lettre de M. Lumsden en date du 7 courant, et du contrat passé entre J. D. McArthur et M. Lumsden à la date du 17 mars 1908, déterminant les prix qui devront être payés pour faire de l'excavation sous l'eau pour détourner les cours d'eau.

Il serait peut-être avantageux d'envoyer à ce bureau une copie de chacune de ces conventions faites sous l'empire du 11e paragraphe du contrat; autrement, il surviendrait quelque autre malentendu et des correspondances inutiles seront occasionnées lors de la vérification des estimations progressives. Il est entendu qu'un 5e item, la correction sera faite de trois fois le prix du cahier des charges pour l'excavation de roc détaché dans les fondations.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

Frederick Hayter,

Pour l'Auditeur général.

Au secrétaire du chemin de fer National-Transcontinental.

Bureau de l'Auditeur

Ottawa, le 30 juillet 1908.

Monsieur,—Dans les descriptions générales des contrats de J. D. McArthur, District B, et Hogan et Macdonell, district B, cédés aux sous-entrepreneurs M. P. et J. T. Davis et Macdonell et O'Brien, le paragraphe 41 comporte que "les déblais des fosses de fondations, comprenant les excavations qui sont faites sous l'eau, mais qui ne requièrent pas de caissons, de batardeaux ni d'autres accessoires spéciaux seront payés au prix du cahier des charges par verge cube de déblai devant être tenu sec, et le prix du cahier des charges devra comprendre le vidage ou l'épuisement nécessaire."

Dans les descriptions générales telles qu'amendées et devant servir pour tous les contrats subséquents, ce paragraphe 41 contient la clause additionnelle suivante : "Le roc solide de ces fondations sera payé trois fois le prix du 4e item du cahier des charges."

Dans la lettre du 27 courant que vous a adressée M. Lumsden, il est dit que, pour rendre justice aux entrepreneurs plus haut cités, il accorde le même taux que pour les contrats subséquents dans lesquels les descriptions étaient amendées. Cette action de l'ingénieur en chef ne constituerait-elle pas une violation du contrat approuvé par décret du conseil et par la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique? Et, par conséquent, ce cas ne devrait-il pas être porté devant le Gouverneur en conseil et les autorités du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique pour être sanctionné?

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

Frederick Hayter,

Pour l'Auditeur général.

Au secrétaire du chemin de fer National-Transcontinental.

DE CONVERT

Fantaisie tempérancière cueillie dans un journal franco-américain, écrite à la manière de feu M. Drummond.

I met a man the odder day
And what you think dat fellow say?

He say "I always vote for "No"
You bet dis year I'll not do so
I've got just all I want of it.
I no like him a little bit.
I thought NO license meant NO rum.
I never see so many bum
In all my life I see this year.
You'd think we got distillery here.
Now where I live there's big concern
What handle stuff too cold to burn.
De help dey drink that stuff called "hard"
An throw de bottles in my backyard.
When I go out to feed my hens
I wade through Interstate-has-beens.
No dare to walk me through de grass,
I cut my foot on broken glass,
Dere's empty bottles everywhere
It make me mad enough to swear.

I no want tell dat feller's name
He's temperance man tho all de same.
He live down Lakeside avenue,
Guess who he am, it's up to you.
An here another right good guess
Next time he vote he vote for Yes.

BASILE KROTTEAU.

Messieurs les membres de la commission du chemin de fer Transcontinental

Ottawa, le 20 novembre 1908.

Monsieur.—En réponse à vos lettres du 30 juillet et du 17 octobre dernier relativement aux paiements faits aux entrepreneurs J. D. McArthur, M. P. et J. T. Davis et Macdonell et O'Brien pour excavations de fondations, j'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une lettre de notre homme de loi, en date du 20 courant, qui contient toute explication.

Votre obéissant serviteur.

P. E. Ryan,

Secrétaire.

Les membres de la commission du chemin de fer Transcontinental

Ottawa, le 20 novembre 1908.

Messieurs.—Relativement à la lettre de M. Hayter, du bureau de l'Auditeur, à la date du 17 du mois dernier, et de la correspondance qui y était jointe, j'ai l'honneur de faire le rapport suivant :

Que l'ingénieur en chef, quand il s'est aperçu du prix que le prix d'excavation du roc solide dans les fondations n'était pas pourvu par le contrat mentionné dans la lettre de M. Hayter, a considéré que, selon les pouvoirs que lui conféraient les articles 11 et 35 des dits contrats, il avait l'autorité de faire exécuter les travaux et de déterminer le taux en passant un contrat avec les entrepreneurs et en adoptant les prix des contrats subséquents où le paragraphe 41 était amendé.

Les pouvoirs de l'ingénieur en chef sont, je crois, assez étendus pour faire ce qu'il a jugé opportun sans nécessiter la sanction du Gouverneur en conseil et de la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique.

Bien à vous,
H. Atkinson,

Avocat.

Au secrétaire du chemin de fer Transcontinental.

Bureau de l'Auditeur

Ottawa, le 9 décembre 1908.

Monsieur.—Dans les descriptions générales du contrat passé avec Hogan et Macdonell pour le district B du chemin de fer Transcontinental, le paragraphe 41 comporte que "les déblais des fosses de fondations, comprenant les excavations qui sont faites sous l'eau, mais qui ne requièrent pas de caissons, de batardeaux ni d'autres accessoires spéciaux seront payés au prix du cahier des charges par verge cube de déblai,

tel déblai devant être tenu sec, et le prix du cahier des charges devra comprendre le vidage ou l'épuisement nécessaire."

Le prix devant être payé se rapporte aux items 7 et 8 du cahier des charges : No 7—déblai de fondations, sans batardeaux, \$1 la verge cube. No 8—déblai de fondations, sans batardeaux, \$1.75 la verge cube." (Voir la page 2 des descriptions.)

Dans les descriptions amendées pour les contrats subséquents, le paragraphe 41 contient la clause additionnelle suivante : "Le roc solide de ces fondations sera payé trois fois le prix du 4e item du cahier des charges." Le 4e item se lit ainsi : "Le roc solide, \$1.50 la verge cube." Trois fois ce montant serait 4.50 la verge cube.

L'avecat du chemin de fer Transcontinental a rendu son opinion que l'ingénieur en chef, se basant sur les articles 11e et 35e du contrat, avait les pouvoirs de déterminer le prix par contrat avec l'entrepreneur aux mêmes taux que ceux des contrats subséquents dans lesquels le paragraphe 41 des descriptions antérieures avait été amendé.

Je soutiens qu'il n'a pas le droit, d'après ces clauses, de violer les descriptions d'après lesquels le contrat a été passé.

Je vous transmets, ci-joint, copies de la correspondance échangée avec la Commission du Transcontinental, et vous prie de me dire si, oui ou non, l'ingénieur en chef a les pouvoirs voulus pour opérer ce changement au contrat.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

J. Fraser,

Auditeur-général.

Au sous-ministre de la Justice.

Cour Supérieure, Québec

No 1926.

BERNIER

Demandeur

vs

PRUNEAU

Défendeur

Je roussigné donne avis que j'ai été nommé liquidateur à la société commerciale "La Fonderie Bernier, de Limoilou".

Québec, 25 novembre 1909.

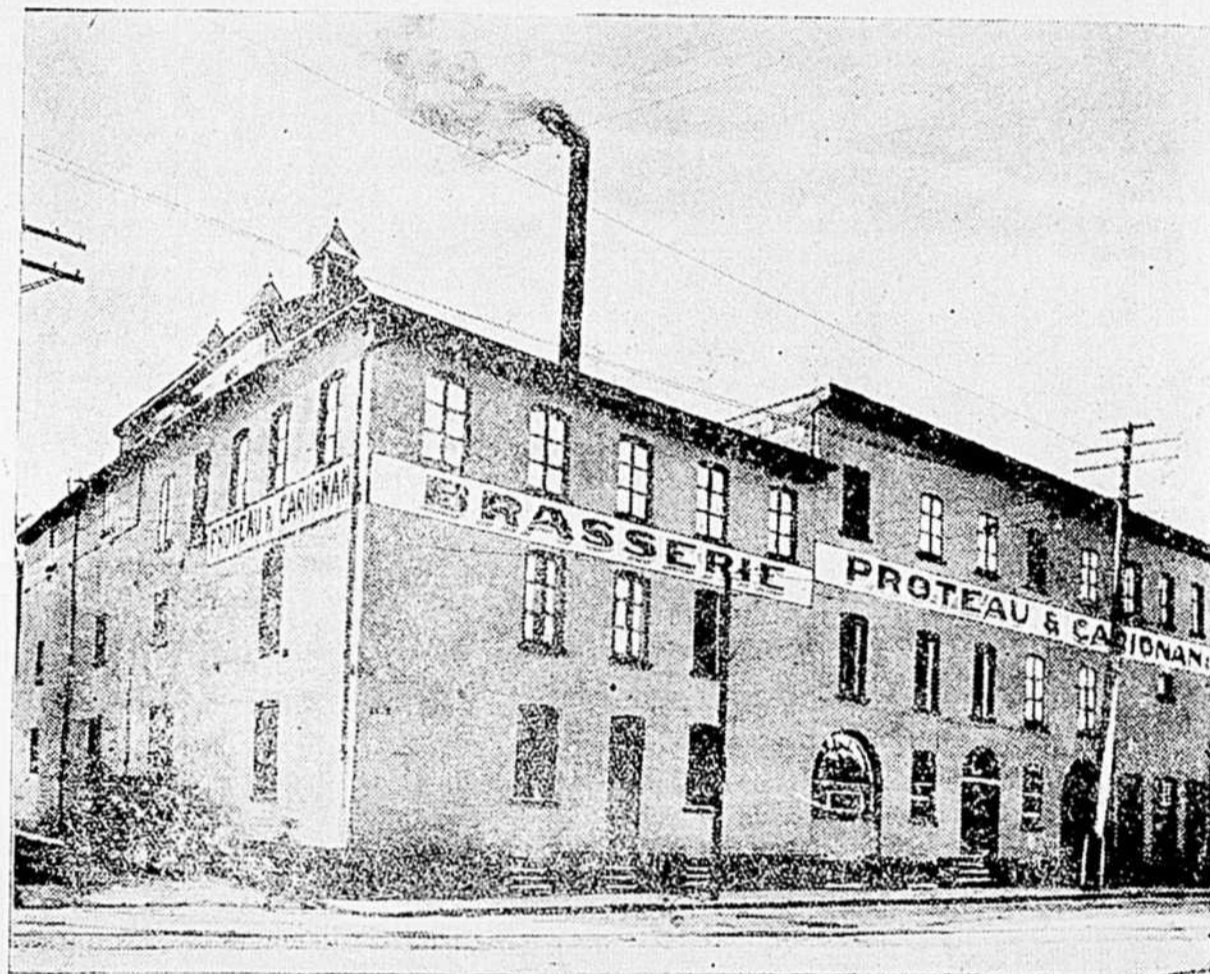
William O. Stobo,

Liquidateur

TABAC

Rose Quesnel

A fumer, doux et naturel



Proteau & Carignan

BRASSEURS INDEPENDANTS

Insistez pour avoir les Bière et Porter des Brasseries Indépendantes. De cette manière, votre argent restera en ville.

Cette brasserie est construite, équipée et administrée d'après les méthodes les plus hautement recommandées par la science moderne. Les matières premières employées sont ce qu'il y a de mieux en Houblon de Bohême et en Malt canadien.

Rien de supérieur à cette Bière et Porter comme force, pureté et finesse de saveur.

Chaque fois que vous avez une commande à donner, n'oubliez pas la marque de cette Brasserie Indépendante. Il y va de votre intérêt personnel à plus d'un point de vue.



Résumé des règlements concernant les terres du Nord-Ouest Canadien

TOUTE personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou d'un individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section—160 acres plus ou moins—de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'Agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite par n'importe quel agent, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoirs.—Séjour de six mois sur le terrain et mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead, sur une ferme d'au moins 60 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix \$3 l'acre. Devoir :—Devra résider six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead—et cultiver 50 acres en sus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon et ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre. Obligations :—Résider six mois chaque année des trois années, cultiver 50 acres et y construire une habitation valant \$200.

W. W. Cory,

Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

JEAN DROLET
BOUCHER DE LARD ET DE BŒUF...
No. 41, Marche Champlain
QUEBEC.
Lard frais et salé,
Bœuf frais et salé,
Jambon, Saucisson, Graisse,
Beurre, Œufs,
Viandes hachées, etc.

Etes-vous un buveur d'eau?

pas le remplacer, seulement nous avons que la plupart des estomacs demandent au moins de temps à autre, un régime d'eau médicinale. Non pas purgative, mais purifiant, et sera bienfaisante dans les cas de rhumatisme, d'indigestion et de dyspepsie.

Claire Fontaine

Voilà une eau de cette espèce. Beaucoup de personnes la reconnaissent comme la meilleure. De fait elle est deux fois plus agissante que nombre des grandes eaux en renom dans le monde, et elle coûte meilleur marché; deux excellentes raisons pour lui donner la préférence.

Deux fois plus agissante. Bien gros mot, direz-vous! Eh bien, nous nous en rapportons à votre jugement. Essayez-la et voyez.

Soyez Juge et Jury tout à la fois; nous ne demandons quo justice et n'o craignons pas le verdict.

Cette eau est tirée de notre propre puits artésien, juste sur notre propriété; elle vient d'une profondeur de 271 pieds en plein roc.

M. Timmons & Son, QUEBEC P. Q.

Seuls Propriétaires

Fondée en 1876

Téléphone 2224

Charles Vezina

Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur

Posage d'appareils de chauffage à air chaude, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Fourniture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et de fixtures électriques, poêles de cuisine les plus améliorés.

PRIX TRES MODERES

117-119 DU PONT, QUEBEC, ATELIER, 124 DU ROI

KAMOURASKA

(Dépêche spéciale)

St-Pascal, nov. 27.—M. le notaire Louis Auguste Dupuis, de Ste-Anne, vient d'être choisi à l'unanimité pour briguer les suffrages dans Kamouraska.

La convention a été tenue hier après-midi en cette paroisse et au-delà de cinq cents électeurs étaient présents. Toutes les paroisses avaient envoyé leurs délégués, au nombre de 56.

MM. Luc Lizotte et le notaire Blanchet se sont généreusement retirés dans l'intérêt de la cause. Les honorables MM. Allard et Taschereau, messieurs E. Lapointe, M.P., Philippe Paradis étaient présents à l'assemblée présidée par M. Joseph Hudon, préfet du comté.

L'ANNEXION DE LIMOILOU

Si nous étions des factieux comme certains criards se plaisent à nous représenter, quelle belle occasion nous aurions après les révélations faites hier soir au Conseil-de-Ville!

Comme il nous serait facile de faire des appels populaires en face de ces contrats tenus secrets jusqu'à la dernière minute, donnant aux actionnaires de la Québec Land Company et d'autres compagnies de spéculation sur terrains l'avantage d'une taxe réduite pendant plusieurs années après avoir vendu leurs lots à bâtir!

Nous n'en ferons rien: à la Vigie, on a l'esprit plus large que cela, on veut avant tout le progrès et l'agrandissement de Québec.

Contentons-nous de protester contre l'appel aux préjugés de race qui a échappé hier soir à l'échevin Galipeault. Le malaise et l'inquiétude provoqués par ce projet d'annexion ne sont pas particuliers à telle ou telle classe de la société, ni aux contribuables anglais plus qu'à ceux de langue française.

La véritable et seule cause du gâchis est la manière dont les négociations ont été conduites, en sous-mains, en comité secret, tellement en cachette que des membres du comité n'en connaissaient pas les détails les plus importants. On a fait traîner les choses en longueur, laissant passer jusqu'à dix mois sans répondre aux propositions de Limoilou. Ces lenteurs ont dû naturellement aider les intéressés qui négociaient avec la municipalité pour obtenir que leurs terrains de spéculation restent évalués au prix nominal de \$200 pendant dix ans.

LE FEU ET L'EAU

M. le sénateur Choquette a, par le temps qui court, le bonheur de lire l'éloge de ses vertus et de ses aptitudes particulières pour la mairie de Québec dans les colonnes mêmes d'un petit journal qui fait métier d'injurier et de décrier à l'année les chefs du parti auquel appartient le sénateur.

C'est très édifiant: la même feuille où celui-ci est encensé est émaillée de propos blessants, plus grotesques que spirituels, à l'adresse de nos hommes publics les plus en vue.

Si, comme c'est la rumeur publique, M. Choquette a voulu s'assurer les services d'un organe pour le temps des élections municipales, on peut dire qu'il a eu la main aussi heureuse que lorsqu'il s'est porté acquéreur, aux enchères publiques, de la vieille halle Jacques-Cartier!

C'est une manœuvre très adroite que de faire mousser sa candidature par des journaux qui ont cherché—sans succès il est vrai—à introduire le nationalisme à Québec et qui se sont fait une spécialité de l'injure naïve et de la diatribe personnelle! cela donne un avant-goût de ce que serait un régime Choquette.

Nous nous contenterons pour aujourd'hui de répéter que la ville de Québec a besoin d'autre chose que du genre brouillon. Le feu et l'eau ne s'accorderont jamais. Ce qu'il faut, c'est la paix et le progrès.

CAS D'URGENCE

Au Palais, on se plaint amèrement de la congestion des affaires. Il y a déjà plus de deux ans que la loi provinciale prévoit à la nomination d'un cinquième juge. Pour une raison ou une autre, le gouvernement fédéral n'a pas encore jugé à propos de donner effet à cette loi. L'intérêt des judiciaires, du Barreau, et—qu'on nous permette de le dire—du gouvernement lui-même exige que l'on mette fin à cette situation anormale en votant le salaire du cinquième juge dès les premières semaines de la session. Il y a urgence.

Considérations municipales

Qu'est-ce qui est préférable pour une ville? Montrer une petite valeur imposable et un taux élevé de taxe, ou évaluer la propriété à sa valeur et diminuer le taux de cotisation?

Le total de nos valeurs imposables est à peine plus élevé qu'il y a quinze ans. N'est-ce pas une anomalie? La propriété n'a-t-elle pas augmenté en quantité et en valeur dans cet intervalle? A ce jeu-là, Québec passe pour la ville la plus pauvre et la plus taxée du continent. Elle tue son crédit et celui de ses contribuables. Une ville a tout intérêt à montrer que sa propriété augmente en valeur, les particuliers aussi. Les prêteurs d'argent n'avancent qu'une certaine proportion de l'évaluation municipale, le crédit de chaque propriétaire est diminué d'autant.

Notre système de cotisation est radicalement vicieux. On devrait prendre pour base la valeur globale au lieu de cette valeur locative qui prête à tant d'ambiguïté. Le taux nominal se trouverait du coup réduit de 17 1/2 p.c. à une fraction entre 1 et 2, ce qui aurait bien meilleure façon. La ville Montcalm a adopté ce système pour sa taxe foncière, qui est de 30 c. par \$100, soit environ 1-3 de 1 p.c., et elle prétend, en augmentant le chiffre global des évaluations, arriver à réduire la cotisation foncière à 1/2 de 1 p.c., espérant ainsi montrer progrès et augmenter rapidement sa population, par contraste avec le système de dépréciation qui prévaut à Québec.

Ce vieux système est défectueux sous plus d'un rapport. Dans l'Ontario, on travaille à le réformer. Un journal de Toronto, le Square Deal, fait une campagne vigoureuse en faveur du "single tax", impôt sur le fonds sans égard aux améliorations. Une couple de cent municipalités se sont déjà enrôlées pour demander la permission de changer leur système de taxe foncière de manière à imposer les terrains vacants et improductifs. Il n'y a pas de doute que l'impôt réglé sur la valeur des constructions et un sensus: c'est punir le progrès, primer la paresse et la spéculation.

Contribuable. L'ouverture de l'Olympia a eu tout le succès qu'on en attendait. Depuis que cette élégante bonbonnière est à la disposition du public, elle ne désemplit pas de l'après-midi ni de la soirée. Le spectacle qu'on y donne est de la cinématographie grand genre, le dernier cri de cette merveilleuse invention. Ni bruit ni vibration: ce remarquable perfectionnement est dû à la supériorité des appareils et aux conditions d'isolement absolu que permet l'ingénieuse installation de l'établissement.

Nouvelle salle de spectacle

Les spectacles de l'Olympia sont agrémentés de musique. M. Victor Ocellier, le savant professeur de chant, a accepté un engagement. Il y chante à chaque séance des fragments d'opéra. Inutile de dire que cette voix puissante, servie par une science consommée, produit toujours grand effet. L'un de nos fournisseurs de mots s'écriait hier, après l'avoir entendu: "Oh! que c'est beau! oh! que c'est bien!"

Une jeune chanteuse de cette ville, Mlle Delille, douée d'une fort belle voix, est aussi attachée à l'Olympia. Ce joli théâtre a été construit, on le sait, par une entreprenante compagnie locale dont le président est le Dr Eudore Parent, et le directeur-gérant M. Henri Paquet. La façade de l'édifice, lorsqu'elle est apparue après l'enlèvement des échafaudages qui la masquaient, a fait elle-même coup de théâtre: elle rappela les plus jolies devantures de théâtres de New-York ou de Paris. A l'intérieur comme au dehors, tout le travail a été artistique et traité, comme lignes architecturales, couleurs et effets de lumière, ceci soit dit à l'honneur des entrepreneurs P. DeCourcey, Marier & Tremblay, Ch. Vézina, et de M. Napoléon Paradis, l'habile chef de travail de la maison P. DeCourcey, qui a fait les tracés de cette remarquable restauration.

Il n'est pas étonnant que l'Olympia ait été tout de suite le rendez-vous du public élégant: rien de plus invitant que cette salle de spectacles. Tout y est frais, tout y est d'un neuf! Et pas batta! ajoute notre incorrigible.

Le jeune barbare qui signe Jean-Yves en fera une maladie. Pris en flagrant délit de vol littéraire, le voilà en train de piller les auteurs qui ont écrit sur le plagiarisme, et de se comparer modestement à Virgile et à Molière!

Le singe de Mark Twain

Le jeune barbare qui signe Jean-Yves en fera une maladie. Pris en flagrant délit de vol littéraire, le voilà en train de piller les auteurs qui ont écrit sur le plagiarisme, et de se comparer modestement à Virgile et à Molière!

La même nouvelle de Mark Twain avait déjà été imitée avant lui, mais au moins on y avait mis des formes. Voici comment on fait les choses à Paris:

"Le Cultivateur de Chicago" ou "How I became the editor of an agricultural paper" représenté au théâtre du Grand-Guignol, a été tiré par M. Gabriel Timmory d'une nouvelle de Mark Twain, le grand humoriste américain.

C'est un peu différent du procédé du jeune barbare, qui faisait représenter à l'Auditorium, sous son nom, une pièce où tout ce qu'il y avait de fin était copié mot pour mot de cette même nouvelle de Mark Twain.

Et c'est ce braconnier littéraire qui cria à l'américanisme, à la corruption, aux pots-de-vin! Potvin lui-même!

LE TRANSCONTINENTAL

Le 23 octobre dernier, en donnant une étude superficielle des travaux du Transcontinental, nous promettons à nos lecteurs de revenir sur ce sujet. La presse quotidienne ne parle pas assez souvent de la construction de cet immense chemin de fer, appelé à révolutionner l'histoire commerciale et financière de notre pays et qui sera surtout l'œuvre sublime de sir Wilfrid Laurier, de toutes les nations salués déjà comme le plus grand homme d'Etat de notre siècle.

Tandis que les conservateurs dans l'opposition critiquent l'œuvre, celle-ci pourtant continue sans relâche à s'agrandir. Nous nous occuperons aujourd'hui du district "B" qui est le nôtre, puisqu'il est compris dans la province de Québec.

L'administration de ce district, le plus important du Transcontinental à nos yeux, a été confiée à M. A.-E. Doucet.

Quels changements aussi se sont opérés dans ces régions du nord que l'on regardait jadis comme imaccessibles! Aujourd'hui les trains circulent tous les jours de Hervey Junction jusqu'à près de Weymontachène, soit une distance de quarante-cinq milles au nord de La Tuque.

Les passagers qui s'en vont dans ces contrées quittent Québec par le Grand-Nord, débarquent à Hervey Junction pour monter sur le train du Transcontinental dans des voitures presque luxueuses.

Le train part, on traverse des plaines superbes pour l'agriculture, et bientôt on passe sur le pont gigantesque de la Rivière du Milieu, qui a une hauteur de 180 pieds et une longueur de 1260 pieds.

Maintenant on ne voit que des bacs plus ou moins grands et où le poisson abonde, nous dit-on. Avant d'arriver au lac Masketsy, la voie a été creusée dans le roc solide au-dessus d'une montagne, et les personnes avides de vertige, sont cordialement invitées à faire ce voyage au haut de la montagne, car durant dix minutes, elles sauront s'en régaler à leur aise.

Voici maintenant le lac au Chat, le lac Brochet et le lac à Beauce, trois lacs superbes, où les nemrods sont toujours sûrs de trouver de bons camps; enfin voici le canton Mailhot et La Tuque.

Le train s'est arrêté pour faire descendre ses passagers et le fret destiné à cette petite ville déjà si industrielle et dont la population augmente si considérablement.

Nous voyons ici une magnifique église, un couvent, plusieurs grands hôtels, de nombreux magasins qui font d'excelentes affaires, de moulins, etc.

Un pouvoir d'eau considérable développera bientôt en cet endroit l'énergie électrique, et on

est en frais de commencer la construction d'une immense manufacture pour le bois à papier. Nous venons de repartir de La Tuque, le chemin de fer cotoie celui du Québec et Lac-St-Jean et tout à coup nous sommes plongés dans une obscurité complète: le train vient de passer dans un tunnel de 694 pieds de longueur.

Au fer à Cheval, nouvelle surprise, on aperçoit là-bas, dans une immense plaine, la voie ferrée du Québec et Lac-St-Jean. Après avoir franchi le pont de la rivière Vermillon, d'une hauteur de 100 pieds et d'une longueur de 1035 pieds, nous arrivons à la rivière St-Maurice que le train va longer jusqu'à la rivière au Lait, pour la franchir ensuite sur un nouveau pont en fer de 35 pieds de hauteur et d'une longueur de 865 pieds.

Maintenant nous allons gagner l'autre rive du St-Maurice, le train s'arrête aux points suivants: le Grand Lac à Shea, la rivière Concouache, les rapides des roches, de l'Iroquois, du Portage, du Rat, pour s'arrêter non loin de Weymontachène.

Dans notre narration, nous avons oublié de mentionner le pont de fer de la rivière Bataiscan qui a 115 pieds de hauteur et 140 de longueur.

Lorsque le fer aura été posé à Weymontachène, il ne restera plus qu'à le prolonger au Lac Clear et Majabansou: c'est un travail qui ne tardera pas beaucoup, nous dit-on, car les contracteurs MM. Macdonell & O'Brien y mettront plusieurs centaines d'ouvriers à l'ouvrage.

Le district "B" est considéré comme le plus important en longueur, car sur un parcours de 1804,84 milles, distance du Transcontinental de Moncton à Winnipeg, ce dernier en détient plus de 508 milles, malgré qu'il y ait cinq autres districts.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que sur 82 ouvriers qui ont été les victimes d'accidents, notre district n'en compte que onze pour sa part. C'est dire que les contracteurs sur cette division ont pris plus de précautions qu'ailleurs.

Durant l'année dernière, 5,352 hommes et 1,075 chevaux ont été employés ainsi que 31 locomotives et 11 pelles à vapeur. Il n'y a qu'une seule mortalité à enregistrer, celle de M. C. Belisle, juché sur de la résidence 11, qui a succombé à l'appendicite.

Nous remettons à la semaine prochaine la continuation de ce rapport.

LE PONT DE QUEBEC

Le 22 novembre, à la Chambre des Communes, le dialogue suivant s'est engagé entre le Dr Sproule, et l'hon. M. Graham, ministre des Chemins de fer:

1. Lorsque le gouvernement se chargera de l'entreprise de la construction du pont de Québec, et du privilège qui s'y rattache, quelle compensation recevra la compagnie du Pont de Québec pour les intérêts qu'elle avait comme corporation?

R. Voir le chiffre 59 des lois de 1905, aux termes duquel l'Etat a pris possession du pont.

2. Le gouvernement et la compagnie en sont-ils venus à un arrangement définitif quant à la somme fixe en argent ou l'équivalent que la compagnie devra recevoir en compensation de ses intérêts dans l'entreprise?

R. Oui, en conformité des dispositions de la loi.

3. Le nouveau pont va-t-il être construit au même endroit que le premier, et les culées actuelles vont-elles servir de nouveau?

R. Le pont doit être reconstruit au même endroit. La pile du côté sud sera partiellement utilisée, mais il faudra l'agrandir: du côté nord, on construira une pile nouvelle reposant sur le roc. Il faudra reconstruire les autres piles.

4. Quel genre de pont a-t-on l'intention de construire? Est-ce un pont suspendu, ou un pont à consoles?

R. Il sera demandé des soumissions et pour les parties suspendues du pont et pour les parties à consoles.

5. Quel en sera le coût approximatif?

R. Il est contraire à l'intérêt public de faire connaître l'estimation approximative du coût de l'entreprise avant la réception des soumissions.

6. Quelques parties de l'ouvrage construit pour le pont effondré vont-elles être utilisées pour le nouveau pont? Dans l'affirmative, quelle est la valeur approximative de ces parties?

R. Oui, on se propose d'en utiliser certaines parties, mais il est impossible d'en déterminer la valeur tant que les plans ne sont pas définitivement arrêtés.

7. A quelle date se propose-t-on de terminer le nouveau pont?

R. Il est impossible de fixer la date avant la réception des soumissions.

8. La province, ou la ville de Québec, seront-elles appelées à venir en aide, par voie de subvention ou autrement, à la construction du nouveau pont?

R. La ville et la province y ont contribué.

A lire, dans ce numéro, l'avis officiel du ministère aux constructeurs de ponts.

Advertisement for SLEIGH by P. J. Legare, Québec. Text: "Nous vous garantissons ce SLEIGH POUR LA PLUS GRANDE VITESSE". Includes an illustration of a sleigh and contact information: 273 A, 287, RUE ST PAUL - 32 A 38 RUE ST VALIER.

Advertisement for EUGENE LECLERC, AGENT GENERAL D'ASSURANCE. Includes Norwich Union Insurance Society Ltd. and Quebec Fire Insurance Coy. Text: "Le Ministère fédéral de l'Agriculture recevra jusqu'à midi, le QUINZIÈME JOUR DE JANVIER 1910 des soumissions pour fournitures des stations de quarantaine..."

Advertisement for King Edward Hotel, CHAMBRES A LOUER. Text: "A. L. JARVIS, Assistant sous-ministre et Secrétaire de l'Agriculture. Ottawa, Canada, le 11 novembre 1909."

Advertisement for SOUMISSIONS, Pont de Québec. Text: "Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 5.00 p.m., vendredi, 10 décembre 1909, des soumissions pour l'installation d'un appareil d'éclairage électrique à l'Hôtel des Postes, Québec..."

Advertisement for Exposition Internationale, D'Animaux de Ferme. Text: "CHICAGO, ILL. DU 27 NOVEMBRE AU 10 DECEMBRE". Includes details about the exhibition and contact information.

Advertisement for TABAC Champlain, A fumer et à chiquer. Text: "\$33.00 ALLER et RETOUR DE QUEBEC". Includes details about the tobacco and contact information.